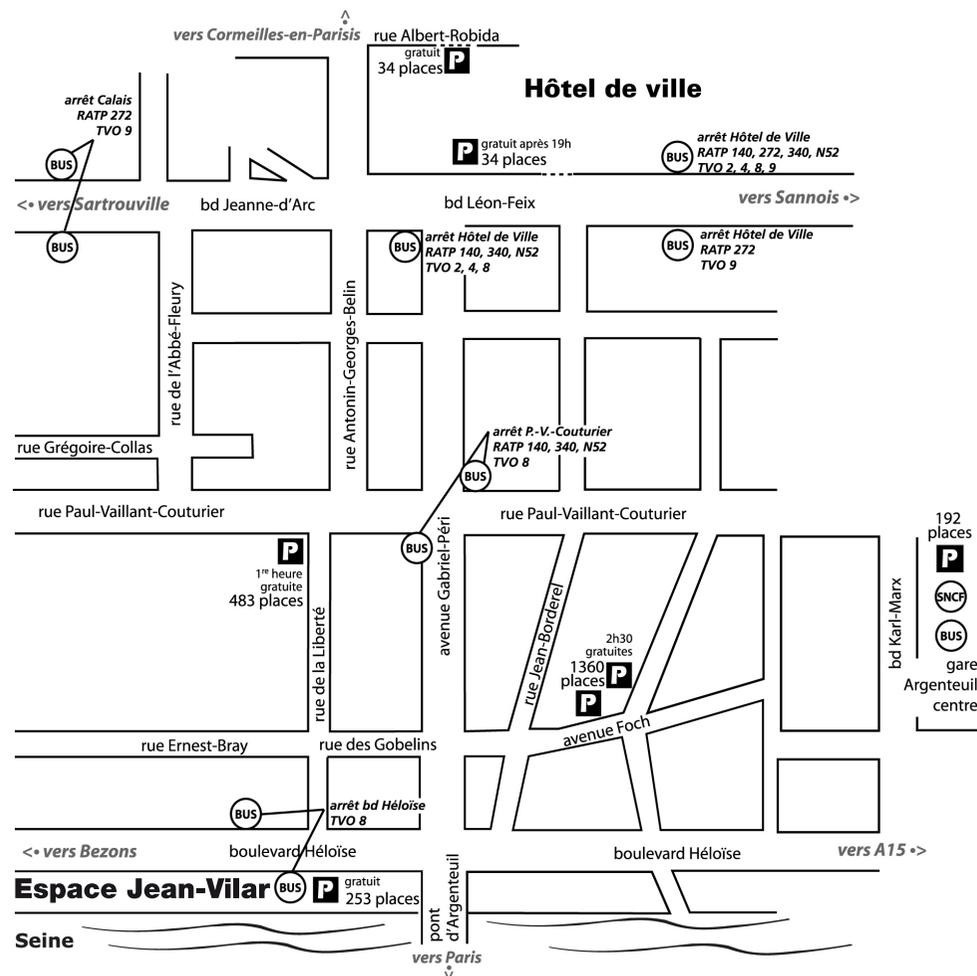


Argenteuil est à 12 minutes de la gare Saint-Lazare (Transilien), arrêt Argenteuil-centre // en voiture : accès A15 et A86, sortie Argenteuil-centre



# CINGLÈS DU CINÉMA

**28<sup>e</sup> FOIRE INTERNATIONALE  
VENDREDI 29, SAMEDI 30 JANVIER 2016**

Depuis 28 ans, Argenteuil troisième ville d'Île-de-France située à quelques minutes de Paris, organise une grande foire du cinématographe : rencontre internationale de collectionneurs exclusivement cinéma et d'occasion (achat, vente, échange), matériel, archives, films, affiches, photos...

**Espace de 1 000 m<sup>2</sup>**  
espace Jean-Vilar, 9 bd Héloïse, 95100 Argenteuil

### Tarifs pour les 2 jours :

- avec mur : 80€ le premier mètre, 75€ les suivants
- sans mur : 75€ le mètre

### Installation :

- jeudi 28 janvier 2016 de **14h à 20h**
- vendredi 29 janvier 2016 de **7h à 10h**

### Ouverture au public :

- vendredi 29 janvier de **10h à 20h**  
(journée professionnelle, entrée : 15€)
- samedi 30 janvier de **9h à 19h** (entrée gratuite tout public)  
Des animations, jeux et projections animeront la Foire le samedi

**CINGLÈS  
DU CINÉMA**



Renseignements 01 34 23 49 20  
du lundi au vendredi de 9h à 17h  
cinglesducinema@ville-argenteuil.fr

Ville d'Argenteuil/mai 2015

**Direction de la Vie associative, de l'évènementiel  
et des Relations internationales**  
Hôtel de ville, 12/14 bd Léon-Feix, 95100 Argenteuil

# RÈGLEMENT

**1 >** Les objets proposés à la vente et aux échanges devront être d'occasion et concerner exclusivement le cinéma.

**2 >** Les frais de participation pour les deux jours sont à des tarifs différents en fonction de l'emplacement. Une réservation minimum de 2 mètres est indispensable, et un maximum de 6 mètres pour les collectionneurs particuliers et de 12 mètres pour les professionnels. Les tables et les sièges sont fournis par les organisateurs. En cas de forte demande l'organisateur se réserve le droit de limiter le métrage demandé.

**3 >** Stationnement : les véhicules devront impérativement être placés sur le parking de l'espace Jean-Vilar après le chargement des objets (quelques chariots seront à votre disposition pour les manutentions lourdes).

**4 >** Les demandes de réservation seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles. Pas de remboursement en cas de désistement.

**5 >** L'enregistrement des inscriptions se fera à réception du bulletin de réservation dûment rempli et signé, accompagné du paiement par chèque libellé à l'ordre du Trésor public. Les collectionneurs particuliers doivent fournir une liste complète du matériel présenté. Les professionnels doivent avoir avec eux leur livre de bord.

**6 >** Les collectionneurs résidant à l'étranger pourront envoyer un mandat international ou, exceptionnellement, régler sur place leurs frais de participation vendredi 29 janvier 2016 au plus tard.

**7 >** En ce qui concerne la vente de films, nous rappelons que la législation française interdit toutes projections de type commercial et que vous ne pouvez échanger, vendre ou acheter qu'au titre de collectionneur et pour des projections exclusivement privées. Nous rappelons aussi qu'il est interdit de présenter des films nitrates pour des raisons évidentes de sécurité. Nous vous engageons à demander ou donner un reçu indiquant la provenance pour chaque transaction de copies. Vous devez aussi tenir compte des copies de films (16 mm et 35 mm) relevant des ayants droit. Vous devez vous référer à la législation en vigueur (détenteurs de copies, ayants droit, reçus de transaction). Voir art-LIII.3 et L335.3. En aucun cas, les organisateurs de la Foire des Cinglés du cinéma ne pourront être tenus pour responsables du non respect de ces lois.

**8 >** Les Cinglés du cinéma déclinent toute responsabilité pour les dégâts, accidents, vols ou autres, subis ou occasionnés par les exposants au cours de la Foire. Le matériel déposé avant l'ouverture au public est sous la responsabilité des exposants, aucun gardiennage n'étant assuré.

**9 >** « Les Cinglés du cinéma » se réservent le droit de refuser toute inscription et d'exclure tout exposant ou visiteur qui troublerait l'ordre, la sécurité ou la bonne marche de la Foire, et ce, sans indemnité. Les exposants qui ne resteront pas les deux jours perdront automatiquement leur droit de priorité de réservation du stand l'année suivante.

**10 >** Chaque exposant devra être en mesure de fournir, sur réquisition des autorités compétentes, la liste des objets mis en vente.

**11 >** Les horaires :  
• installation le jeudi de 14h à 20h et le vendredi de 7h à 10h  
• journée marchande le vendredi de 10h à 20h (entrée du public : 15 €) ;  
• ouverture au public le samedi de 9h à 19h (entrée du public gratuite)  
Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires.

**12 >** La présence à cette Foire des Cinglés du cinéma implique l'acceptation du présent règlement. La signature du bulletin de réservation vaut acceptation des 12 points de ce règlement.

**Pour des raisons de sécurité, les manipulations de chariots, installations, démontages... seront interdits durant les heures d'ouverture au public.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

> **Restauration** sur place à l'Espace Jean-Vilar pendant les 2 jours.

> **Quelques hôtels sur Argenteuil :**

• **Campanile**

1 rue Ary-Scheffer  
Tel. : 01 39 61 34 34

• **Ibis**

118 rue Michel-Carré  
Tel. : 08 92 68 31 85

• **Kyriad hôtel**

25 bd du Général-Leclerc  
Tel. : 01 39 61 98 05

• **Hôtel Olympic**

7 bis, rue Docteur Leray  
Tel. : 08 99 03 60 89

De l'étranger, composer le 00 33 + n° de téléphone sans le 0.

# CINGLÉS DU CINÉMA